

DELIBERATION N° 83/6-03 : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'en raison de l'ouverture d'une 3ème classe à l'Ecole Maternelle J. Prévert à la rentrée scolaire de septembre 1983, il convient de créer le poste d'agent de service correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'agent de service supplémentaire au tableau des effectifs du personnel communal
- modifie celui-ci en conséquence
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1983.